

## CDAS du 19 septembre 2023

Comité Départemental d'Action Sociale du 19/09/2023

### **ARBRE DE NOEL 2023**

Grâce aux contacts de votre représentant **FO Finances** au sein du centre hospitalier de George Sand, l'arbre de Noël sera organisé cette année de façon conjointe avec cet hôpital et l'EHPAD de Bellevue.

Il aura lieu le dimanche 10 décembre au palais d'Auron à Bourges. Ce sera un spectacle de cirque. Comme d'habitude, il sera ouvert à 2 adultes et aux enfants, les modalités précises seront envoyées par courriel par l'Action Sociale.

**FO Finances** se félicite de cet arrangement qui permet un meilleur endroit et probablement meilleur spectacle sans que cela ne revienne plus cher au CDAS.

Un accord a été conclu avec JouéClub et les cadeaux seront commandables directement sur leur site, ce qui permettra un large choix aux agents. La distribution aura lieu comme d'habitude après le spectacle. Le rôle du père Noël est assuré par un agent de George Sand mais Florian Vye s'est engagé à le remplacer en cas de problème.

**FO Finances** est fière d'avoir contribué à la mise en place de cet arbre de Noël en partenariat mais s'assurera que cela reste avantageux pour les agents des Finances.

### **ACTION PREVUES POUR FIN 2023**

La sortie s'adressant à la fois aux actifs et aux retraités sera une journée sur Paris avec visite de l'Atelier des Lumières le matin et après midi libre le samedi 25 novembre.

Le repas pour les retraités sera aux Petits Plats du Bourbon, il aura probablement lieu en janvier ou février mais sera financé sur le budget 2023.

Le Ministère met en place un **Chèque Sport Finances** pour les 12 à 17 ans de 50 ou 80 € en fonction du quotient familial.

Le Cdas a donc décidé de plus verser d'aide pour ces enfants là et donc d'offrir une aide de 20 € pour les 6-12 ans pour des activités sportives ou culturelle.

Toutes ces aides feront l'objet de courriels explicatifs de l'Action Sociale.

Beaucoup de **chèques cadeaux** ne sont pas utilisés par les Agents et les fonds sont désormais restitués par le national, au prorata, aux CDAS départementaux.

Le CDAS devrait percevoir 1800 € supplémentaires mais personne ne sait quand ces fonds seront versés ni même s'ils le seront en 2023 ou 2024. Un Groupe de Travail sera organisé pour réfléchir à l'utilisation de ces fonds le cas échéant.

**FO Finances** apprécie la mise en place de ce système de récupération, car antérieurement, les fonds non utilisés étaient conservés par les Prestataires. Fait qui avait été dénoncé par **FO Finances**. Reste à savoir pourquoi autant de chèques cadeaux ne sont pas utilisés...La dématérialisation des billets en est la raison principale.

**Les massages assis** sont reportés à l'année 2024, principalement pour des raisons d'organisation matérielle.

## **PROBLÈME DU MAINTIEN DANS LE CDAS DES RETRAITES**

A la demande de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, les CDAS n'ont plus accès au fichier des retraités. Malheureusement, cela signifie que le lien se perd et que ceux-ci ne sont plus informés des prestations auxquelles ils ont droit. Pour rappel, il n'y a pas que les sorties, beaucoup d'aides, notamment des prêts à taux préférentiels peuvent être accordés par l'Action Sociale. Un retraité qui change de département ne fait l'objet d'aucun suivi.

C'est pourquoi, il a été décidé d'ajouter un questionnaire CDAS au dossier remis lors du départ en retraite, afin de permettre de conserver le lien. Dans un département comme le Cher, il y a presque 2 retraités pour un actif, même avec l'arrivée du SIE démétropolisé.

Votre représentant lors de ce CDAS, titulaire du Comité Florian VYE

*Pensez à consulter régulièrement notre site départemental :*

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/018/>

